



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 08
- votants : 09

L'an deux mil dix-sept, le huit décembre à 18 heures,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en
session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, Maire de la Commune.

Date de convocation : 30/11/2017

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., FAY E.P., LESBROS JM et Mmes BERAUD M., BONNETTY M. et OBRADOS A..

Absents : Mme ALBANO N. *qui a donné procuration* à Mme BONNETTY M., Mrs DROGOUL- SPANU D. et JACOMET M..

OBJET : MOTION FAVEUR DU TRAIN

Exposé des motifs:

La ligne des chemins de Fer de la Provence constitue un axe de liaison indispensable entre les territoires du haut pays et les centres urbains. Sa pérennité est donc essentielle pour permettre la mobilité des habitants, autrement que par des déplacements individuels. La Région et ses partenaires, les départements 04 et 06, ainsi que la Métropole Nice Côte d'Azur, ont pris l'engagement d'investir en faveur du maintien de la ligne sur le moyen et le haut pays, en termes de sécurité et d'entretien de la ligne et des ouvrages qui la jalonnent.

Or, tant lors des dernières assises régionales des transports que du comité de ligne, les informations données n'ont pas permis de tracer une véritable perspective, que ce soit en termes de développement du trafic (hors saison touristique) ou de diversification des services aux usagers, voire de la création d'activités nouvelles sur le site des gares.

D'importants efforts avaient été faits jusque-là pour définir en commun le devenir de la ligne, en associant les collectivités et les habitants. Le processus d'élaboration d'un contrat d'axe avait permis de créer une véritable dynamique, allant jusqu'à susciter l'adhésion des collectivités au principe de co-investissement pour certains projets.

Il est donc nécessaire que le dialogue entre collectivités et Région soit rétabli afin de relancer une dynamique positive autour de cette ligne, associant l'ensemble des acteurs et favorisant l'émergence des projets tout au long de la ligne.

En conséquence, le Conseil Municipal de LE FUGERET :

- **exprime** sa préoccupation quant au devenir de la ligne des Chemins de Fer de la Provence, tant s'agissant de sa pérennisation, que de l'indispensable modernisation pour répondre aux attentes des usagers ;

- **souligne la vocation de service public de la ligne, essentielle pour de nombreux habitants, car constituant leur seul moyen de déplacement et de liaisons vers les villes et leurs activités ;**



- **souligne** son importance en tant que vecteur de développement touristique du secteur traversé ;
- **demande** que le programme d'investissement annoncé soit confirmé et accéléré ;
- **demande** que les études sur le contrat d'axe destiné à valoriser le tracé, tant sur les aspects d'intermodalité, que comme espace d'accueil, de lieu de vie et de services, soient reprises, avec pour objectif de revaloriser les gares, de mettre en œuvre des projets de développement locaux, et, surtout, de favoriser la montée en charge de la fréquentation de la ligne.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2017 004-210400909-20171208-DE_2017_045-DE